OMAA: Voie « Autres Troubles »

Présentation d'un protocole standardisé



Comité d'experts apicole du CNOPSAV le 11 mars 2020



Genèse de ce protocole standardisé

- Demande de la DGAl à la SNGTV en juin 2018
- Volonté d'un « cadrage technique » des investigations de la 3ème voie OMAA → Harmoniser la démarche entre investigateurs et entre régions
- Participation financière de l'Etat aux examens complémentaires sous réserve de certains prérequis et du respect de ce cadrage technique lors des investigations

















Avancées des travaux

- o Janvier 2019 : 1ère version du protocole standardisé rendue à la DGAL
- Avril 2019 : réunion téléphonique GT Plateforme ESA avec l'ensemble des partenaires (prise en compte des propositions)
- Avril 2019 Mars 2020 : nombreuses versions modifiées avec la DGAL
- Février / Mars 2020 :
- Formation des investigateurs en régions AuRA, Bretagne, Pays de Loire Application du protocole standardisé printemps 2020

















Principe général

protocole standardisé voie « autres troubles »

=

Prérequis et logigramme varroa

+

Fiches syndromes

+

Analyses

















Protocole standardisé : prérequis

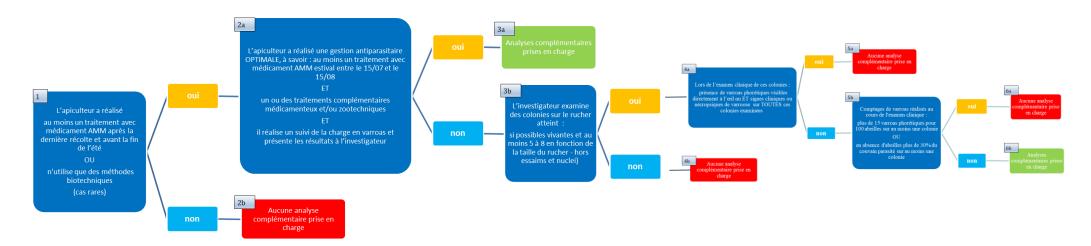
- o indispensables à la prise en charge financière des analyses par l'Etat
- Sont d'emblée exclus d'une prise en charge financière
 - → Apiculteur détenteur non déclaré
 - → Délais avant dernière visite au rucher trop long (plus de 1 mois en été et 2 mois en hiver)
 - → Délais entre constat de trouble et déclaration OMAA trop long (15 jours)
 - → Non respect de la règlementation sur le médicament vétérinaire
- Financement analyses ≠ déclenchement d'une investigation (tout apiculteur peut bénéficier d'une visite OMAA indépendamment des prérequis)



Protocole standardisé: logigramme Varroa

• Arbre décisionnel permettant :

- → De définir les conditions de prise en charge financière des analyses par l'Etat selon des pratiques de gestion de varroa conformes
- → D'exclure le cas échéant Varroa comme cause principale de l'anomalie observée
- → D'harmoniser les démarches diagnostiques relatives au parasite Varroa destructor





















Protocole standardisé : les fiches syndromes

- A l'issue de la visite d'investigation :
 - → L'investigateur choisira parmi les 10 syndromes proposés celui qui correspond le mieux à l'anomalie constatée
 - → Il s'aidera de cette fiche pour sa démarche et ses suspicions diagnostiques
 - → Il pourra s'inspirer des prélèvements suggérés
 - → Il pourra choisir (et prioriser) parmi les examens complémentaires proposés
 - → Un tableau indicatif l'aidera enfin à l'interprétation des résultats
- Si ce protocole harmonisé est respecté (et les prérequis validés), la prise en charge du coût des analyses par l'Etat est possible
- Pour les cas complexes, le protocole prévoit un recours à une « cellule d'appui » constituée d'experts (en cours d'étude)



















Exemple de fiche syndrome

Anomalies de la Ponte

Contexte (anamnèse et commémoratifs)

Fréquents

Saison: printemps, été, automne

Durée d'évolution : plusieurs semaines

Nombre de colonies touchées par rucher : très variable (une seule à toutes)

Nombre de ruchers touchés : très variable (un seul à tous)

L'anomalie de ponte concerne uniquement les feuilles gaufrées récemment introduites

L'anomalie de ponte concerne uniquement les reines jeunes fécondées

récemment introduites

Durée d'évolution : quelques jours

Signes cliniques

Fréauents

Ratio nourrices/couvain insuffisant

Absence de ponte ou ponte anormale (plusieurs œufs par cellule et/ou non

Couvain irréaulier avec proximité de cellules operculées / non operculées

Atteinte du couvain fermé en plus du couvain ouvert

Refus de constructions cirières et abandon de feuilles gaufrées

Hypothèses diagnostiques

Dangers biologiques : Virus BQCV (cas de l'élevage de reines)

Dangers chimiques: Cire contaminée par substances toxiques, Cires adultérées,

Intoxication reine

Zootechnie: Colonie bourdonneuse par défaut de remérage, Essaimage (effectué ou prochain), Divisions non maîtrisées, Défaut de fonctionnement de la couveuse d'élevage, Episode climatique froid, Rupture ponctuelle de ponte lors de miellée intense (manque de place)

Après avoir exclu les hypothèses zootechniques précédentes :

Cas 1: avec présence de larves/nymphes royales anormales (élevages naturel ou

Cas 2: avec pour contexte TOUS les éléments fréquents retrouvés et l'anomalie de ponte présente uniquement sur les cires gaufrées récemment introduites

Cas 3: avec pour contexte TOUS les éléments fréquents retrouvés et l'anomalie de ponte présente uniquement pour les reines fécondées nouvellement introduites

Cas 4: avec pour contexte TOUS les éléments fréquents retrouvés et mortalités de reines / reines bourdonneuses sur plus d'1/3 des colonies

Autres cas: consulter la cellule d'appui

Prélèvements

Cas 1: Larves/nymphes royales anormales et normales

Cas 2: Feuilles de cires gaufrées concernées et feuilles de cires non concernées

Cas 3: Reines fécondées avec défauts de ponte + miel de corps en triple exemplaire + pollen / pain d'abeille + cires de corps

Cas 4: miel de corps en triple exemplaire + pollen / pain d'abeille + cires de corps + reines mortes et/ou bourdonneuses

Analyses – Examens complémentaires

Cas 1: Recherche du Virus BQCV sur larves/nymphes royales anormales et normales

Cas 2: Recherche de substances toxiques sur feuilles de cires (multi- ou mono- résidus selon le contexte) + adultérations

Cas 3 et 4: Recherche de substances toxiques sur matrices apicoles (multi- ou mono- résidus selon le contexte) + recherche agent(s) vivant(s) pathogène(s) sur reines atteintes (N. ceranae et virus par PCR multiplex) avec, si possible, anatomopathologie sur reines atteintes

Résultats

Grille d'interprétation Imputabilité	Résultats
Cas 1 avec virus BQCV détecté en quantités significativement différentes entre larves/nymphes royales atteintes/non atteintes	Virose BQCV avérée IdC : 5/5
Cas 2 avec présence de substances toxiques et/ou adultération	Anomalie de ponte en lien avec une cire inadaptée à un usage apicole IdC : 5/5
Cas 3 et 4	Consulter la cellule d'appui pour interprétation des résultats IdC : 2/5
Non conclusif	Toutes les autres situations IdC : 1/5





Le protocole standardisé, voie « autres troubles »

- A vocation à être amélioré au gré des retours d'expérience terrain et d'une expertise menée dans le cadre de la plateforme ESA
- Permet une égalité de traitement des apiculteurs visités
- Pourrait faciliter l'interprétation statistique ultérieure des résultats
- Permet de cibler le recours aux examens complémentaires
- Permettra de faire ressortir les cas « complexes »
- Contribuera à faire évoluer l'état de l'art dans la prise en charge vétérinaire des syndromes observés en apiculture













